

*Questions orales*

**L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, dans le cas de l'usine Labrador Linerboard, je ne vois malheureusement pas comment nous pourrions donner davantage de souplesse aux politiques du ministère pour qu'elles puissent répondre aux besoins et au défi que constitue ce cas particulier. C'est malheureusement un de ces cas où quoi que puisse essayer de faire le ministère, nous ne pourrions pas réussir à acquérir le contrôle de cette société que la province elle-même a déjà pris en charge voici quelques années et n'a pas trouvé moyen de remettre sur pied à cause justement des difficultés rencontrées au niveau de la commercialisation et du genre de produits que fabrique cette usine. Nous allons probablement devoir lui trouver quelque chose d'autre à produire ou bien trouver une autre société intéressée à acquérir l'usine, à y installer de nouvelles machines et à lui faire fabriquer des produits nouveaux. Cela prendra évidemment beaucoup de temps et nécessitera une approche radicalement différente. J'espère que nous serons en mesure de nous aboucher avec le gouvernement provincial et de réussir à résoudre le problème. Pour le moment je n'ai pas encore de bonnes nouvelles à donner.

**M. Marshall:** Monsieur l'Orateur, compte tenu de la réponse que vient de me donner le ministre et du fait qu'il n'y a pas de solution facile en vue, je me demande si le ministre serait disposé à décentraliser certains éléments du ministère de l'Expansion économique régionale déjà implantés à Terre-Neuve afin d'assurer une présence physique qui lui permettra de considérer de nouvelles initiatives visant à relancer l'industrie encore existante et également à créer de nouvelles industries susceptibles de s'intégrer à l'infrastructure déjà en place dans cette partie de la province?

**M. Lessard:** En effet, monsieur l'Orateur, depuis quelque temps j'étudie la possibilité d'une décentralisation de nos bureaux installés à Terre-Neuve et dans d'autres parties du pays. Il est probable que je prendrai très prochainement la décision d'étendre certains de nos services en ouvrant des bureaux dans d'autres régions de Terre-Neuve.

LES CONSÉQUENCES DE LA RÉDUCTION DU SERVICE D'AIR CANADA SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION ATLANTIQUE

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme il a reconnu récemment qu'il n'était pas sûr des conséquences qu'aurait la réduction du service d'Air Canada sur le développement à venir des provinces de l'Atlantique, peut-il nous dire comment il se fait que le gouvernement n'a pas tenu compte de ce facteur lorsqu'il a promis, sur les instances de notre parti, que le développement économique régional serait facilité grâce aux moyens de transport disponibles? Peut-il nous dire également si la promesse faite par ses prédécesseurs tient toujours?

**L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, la réduction du service d'Air Canada ne sera pas aussi préjudiciable que d'aucuns le pensent à l'économie de cette province; elle n'aidera sûrement pas. Pour aider l'industrie de là-bas, il nous faut non pas de meilleurs services aériens mais de meilleurs moyens de transport terrestres. Je suppose qu'un meilleur réseau ferroviaire et de meilleures routes ainsi qu'un meilleur système de tarifs aideraient ces fabricants à acheminer leurs productions vers le

[M. Marshall.]

centre du Canada. Cela serait plus indiqué que la vente de quelques billets d'avion.

● (1440)

LES MOTIFS DE L'OMISSION DE LA MISE EN CHANTIER DE CENTRALES HYDRO-ÉLECTRIQUES DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, je sais gré au ministre de sa réponse, mais en ce qui concerne la coordination interministérielle sur laquelle insistaient beaucoup ses prédécesseurs, pourquoi les divers ministères ne cherchent-ils pas davantage à lancer des projets d'envergure à long terme dans le domaine énergétique, grâce à la conclusion d'ententes-cadres de développement, afin de créer des immobilisations durables? Nous pourrions ainsi résoudre en partie les problèmes que pose la création d'emplois et acquérir des infrastructures qui seraient utiles dans l'avenir. Je rappelle qu'il existe deux endroits où l'on pourrait aménager des centrales hydro-électriques à Terre-Neuve, 20 au Labrador, 5 sur la rivière Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, 5 dans l'est du Québec, sans compter le projet d'usine marémotrice de la baie de Fundy, mais on n'a pas encore commencé à réaliser aucun de ces projets, ce qui me semblerait indiqué dans les circonstances.

[Français]

**L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur le président, cette question du développement des ressources hydro-électriques de la province de Terre-Neuve et de cette partie du Labrador a été étudiée intensivement par le gouvernement de Terre-Neuve bien sûr, mais aussi par notre ministère et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Ottawa, et nous avons convenu d'une certaine stratégie. Nous avons reconnu le potentiel ainsi que certaines difficultés inhérentes au développement de ce potentiel. Tout dernièrement encore, deux de mes collègues et des ministres du gouvernement provincial de Terre-Neuve ont eu des discussions à ce sujet, et nous avons considéré ce qui pourrait être fait à court, moyen et long terme pour mettre en valeur les ressources énergétiques de la province de Terre-Neuve, de façon à servir bien sûr les intérêts de la province de Terre-Neuve, mais aussi dans le but de l'intégrer à un réseau qui desservirait les Maritimes.

\* \* \*

[Traduction]

LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES MOTIFS DE LA RÉDUCTION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au même ministre. Pourrait-il nous expliquer pourquoi, à une époque de chômage sans précédent, son ministère a réduit ses dépenses aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, programme visant directement à créer des emplois permanents? Sauf erreur, on a augmenté de 11 p. 100 le budget du MEER, alors qu'on a réduit de 10 p. 100 les crédits au développement régional.